ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

déchets ménagers

Question au Gouvernement n° 2324

Texte de la question

DIMINUTION DES DECHETS MENAGERS

M. le président. La parole est à M. Francis Delattre, pour le groupe UMP.

M. Francis Delattre. Madame la ministre de l'écologie et du développement durable, nous produisons 360 kilos de déchets ménagers, par an et par habitant. Nous nous trouvons devant une double difficulté.

Premièrement, nous constatons une disproportion entre l'emballage lui-même et le produit. Ce phénomène de suremballage entraîne des coûts d'élimination des ordures ménagères parfaitement insupportables. En effet, dans certaines communes, la taxe sur les ordures ménagères représente environ la moitié de la taxe d'habitation.

Deuxièmement, compte tenu de la politique suivie par l'ADEME, 5 % seulement des déchets plastiques sont recyclés. La surabondance de plastiques pénalise la filière compost. Certains pays parviennent à composter 40 à 50 % de leurs ordures, mais la France est incapable de proposer un produit acceptable pour l'agriculture.

Quelles solutions envisage le Gouvernement ? Le Parlement souhaite engager une réflexion afin que d'autres voies, ouvertes notamment par la chimie verte ou les bioplastiques, soient explorées.

Actuellement, Cargill investit 4 milliards aux États-Unis avec la technologie française, pour produire des bioplastiques d'origine végétale, qui sont à la fois biodégradables et compostables. Si nous loupons ce virage technologique, alors que nous disposons des brevets nécessaires, nos emplois seront assez rapidement menacés, car le sac plastique c'est le tee-shirt d'hier.

Madame la ministre, je connais votre détermination. Nous devons réunir toutes les pièces de ce puzzle, afin de conduire une politique sérieuse en matière d'élimination des ordures ménagères, permettant de sauvegarder les emplois de cette filière. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'écologie et du développement durable.

Mme Nelly Olin, *ministre de l'écologie et du développement durable.* Monsieur Delattre, la quantité de déchets, voire leur surproduction, nous mobilise tous.

J'ai annoncé à La Baule des objectifs concrets de diminution des quantités de déchets mis en décharge ou incinérés. Ils sont actuellement de 290 kilos par habitant et par an. Nous devons arriver d'ici à cinq ans à 250 kilos par habitant et dans dix ans à 200 kilos par habitant et par an.

La réduction des sacs de caisse, vous avez raison, est un des moyens nous permettant d'atteindre cet objectif. En 2003, 15 milliards de sacs de caisse ont été utilisés. Grâce aux actions engagées par la grande distribution et la mobilisation de nos concitoyens, en 2004, 15 % de sacs en moins ont été distribués ; nous devrions encore en économiser 15 % cette année. (" *Bravo ! " sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

J'ai piloté avec l'ADEME un groupe de travail pour aller plus loin. Nous sommes à l'écoute de tous. Nous avons évoqué le souci légitime des producteurs de ne pas mettre en péril l'emploi, celui des fabricants de produits alternatifs aux sacs jetables - nous y travaillons - et, bien sûr, celui de la société civile. Je rappelle que tous les élus et parlementaires étaient associés à ce groupe de travail.

Le premier objectif vise à faire baisser de moitié d'ici à 2006 la quantité de sacs de caisse distribués par rapport à 2003. Nous diminuerons ainsi la production de déchets. Je suis d'accord pour poursuivre la réflexion avec le

groupe de travail, afin de trouver, à brève échéance, toutes les solutions pour que les sacs plastiques ne polluent ni l'atmosphère, ni l'environnement.
Aujourd'hui, nous constatons que certains sacs fabriqués ne sont pas biodégradables. Nous poursuivons donc nos recherches grâce aux scientifiques. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)*

Données clés

Auteur : M. Francis Delattre
Circonscription : Val-d'Oise (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 2324
Rubrique : Déchets, pollution et nuisances
Ministère interrogé : écologie
Ministère attributaire : écologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 novembre 2005
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 23 novembre 2005